
ERIC BOTHOREL
Député de la 5^e circonscription des Côtes d'Armor

Paris, le 23 juin 2026

COMMUNIQUÉ DU DÉPUTÉ ERIC BOTHOREL

La Corse est un continent, la Bretagne une île.

Pourquoi j'ai naturellement voté pour l'évolution constitutionnelle sur la Corse

On a reconnu que l'Alsace et la Moselle, par leur histoire, pouvaient avoir une législation différente. On a reconnu que la Nouvelle Calédonie, la Polynésie ou la Guyane ne pouvaient pas être dirigées de la même manière que la Creuse, le Var ou les Côtes d'Armor.

La Corse a des problématiques particulières, liées à son insularité, à des pressions foncières folles, à des questions complexes d'approvisionnement. Soit on fait évoluer les lois à Paris, soit on se propose de les adapter en Corse et pour y parvenir il était nécessaire d'inscrire dans la Constitution, cette possibilité. Pas plus, pas moins.

Je continue de penser que la décentralisation est une solution. Je continue de croire qu'il y a quelque chose d'incongru à demander à 577 députés de trancher par une loi unique des questions territoriales spécifiques.

Mais la décentralisation n'avance plus car les gouvernements reculent et que les collectivités territoriales ne bougent guère. Pourquoi les départements bretons n'ont pas fusionné comme en Corse ? Pourquoi les agglomérations et métropoles bretonnes sont dirigées, sans réelle démocratie territoriale ? Ce ne sont que des exemples.

A tous les chantres de l'égalité qui craignent les différenciations territoriales, je leur retourne la question. Que faites-vous des profondes inégalités entre les territoires pourtant régis par les mêmes lois ? Certains dans des tribunes, tremblent à l'idée d'un risque de communautarisme ? François Mitterrand avait dit « qui a peur de son ombre attend midi pour se lever. Pendant ce temps, les autres courent. »

La France continue de marcher à l'ombre, ce qui est heureux en pleine canicule. Mais elle gagnerait assurément à laisser plus de capacité à agir aux territoires, tout en préservant les fondamentaux de notre République. C'est cette évolution constitutionnelle qui a été votée aujourd'hui à l'Assemblée, en première lecture.